

Actualisation - 2024

FRANCHEVILLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C-5-1-1 Informations complémentaires

Francheville

En ce qui concerne **FRANCHEVILLE** ces ouvrages sont :

- **CAVITÉ** : Relatif aux sites recélant des cavités souterraines :

(Article L56 3-6 du code de l'environnement)

Métropole de Lyon
Direction de l'Eau - Unité Galeries
117 boulevard Vivier Merle
69003 LYON ☎ **04.26.99.32.02**

NOTA :

Pour une création ou une modification d'une construction située dans un **site de cavités souterraines** le demandeur devra se mettre en relation avec l'unité galeries de la Direction de l'Eau afin de rendre les conditions d'exécution des travaux possible au regard des risques d'effondrement du sol ou de destruction des galeries de captage et de leurs exutoires pour ne pas entraver la circulation des eaux souterraines qui pourrait entraîner des désordres dans la structure des bâtiments, des voiries publiques et fragiliser la tenue des sols et des sous-sols

- **TUNNEL** : Périmètres relatifs aux tunnels :

- SNCF, Tunnel de Francheville et ses périmètres de tirs de mines limités et importants

SNCF Direction de Lyon
Agence Régionale Immobilière
10 Cours de Verdun
69286 LYON CEDEX 02 ☎ 04.72.40.31.00

NOTA : La SNCF demande à être consultée pour tout permis situé au dessus du tunnel, et pour tout permis nécessitant des tirs de mines dans les périmètres réglementés.

Les autres services demandent à être informés en cas de permis de construire au dessus du tunnel.

C-5-1-1 Informations complémentaires

Francheville

FRANCHEVILLE (Métropole de Lyon)

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre ont été définies sur la commune de Francheville, 3 zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

Zone 1 : Aqueduc de l'Yzeron

Il s'agit de l'un des quatre aqueducs approvisionnant Lyon en eau dans l'Antiquité. Long de 40 km, cet ouvrage est en alternance souterrain et aérien.

Zone 2 : Château de Francheville

Les vestiges du château fondé au XIIème siècle dominant le vallon de l'Yzeron.

Zone 3 : Le Châtelard

Zone présentant des indices d'occupation pour les périodes médiévale et moderne.

Vu pour être annexé à l'arrêté

DRAC - SRA - 2023-03-16-009

C-5-1-1 Informations complémentaires

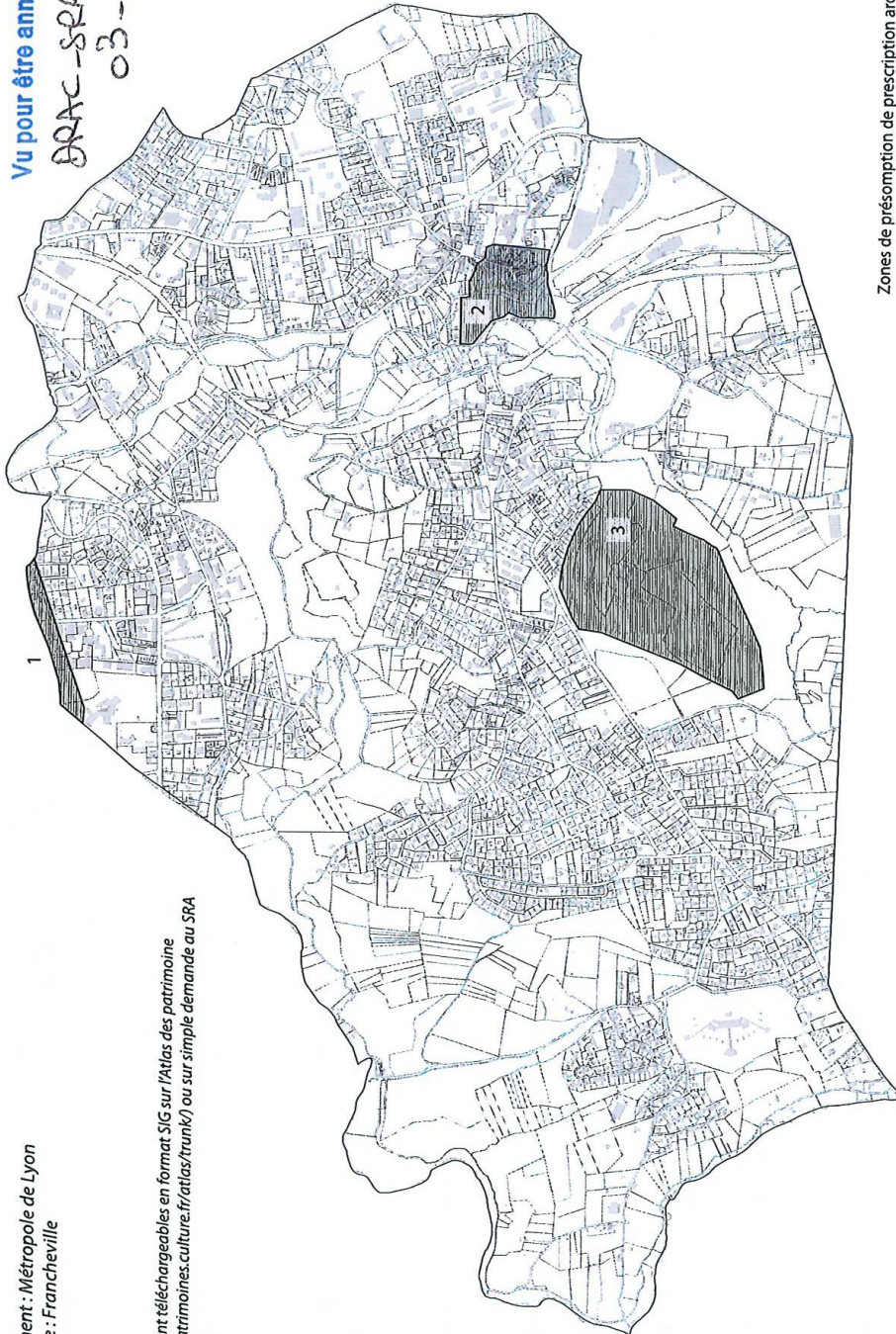
Francheville

Zones de présomption de prescription archéologique des services de la Préfecture de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

Département : Métropole de Lyon
Commune : Francheville

Les zonages sont téléchargeables en format SIG sur l'Atlas des patrimoines
(<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>) ou sur simple demande au SRA

Vu pour être annexé à l'arrêté
DRAC-SRA-2023-
03-16-009



Zones de présomption de prescription archéologique sur :

- les permis de construire
- les permis de démolir
- les autorisations d'installations et de travaux divers
- les autorisations de lotir
- les décisions de réalisation de ZAC



Données issues de la carte archéologique nationale – IGN BD TOPO © IGN 2020
Diffusion et reproduction interdites hors cadre conventionnel

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES